

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 23 JUILLET 2025 À 17 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Sont absents :
Madame la conseillère,

Monsieur le conseiller,

Raymond Rougeau

Raynald Michaud
Bruno Desrochers
Kimberly St-Denis
Stéphanie Labelle

Josianne Girard

Jean Kristov Carpentier

◆◆◆

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Raymond Rougeau, les élus ayant tous été dûment notifié, tel que prescrit par le Code municipal. Maître Johannie Mongeau, adjointe à la direction du greffe – volet juridique, agit à titre de secrétaire de l’assemblée.

Sont absents :
Monsieur François Dauphin, directeur général et greffier-trésorier
Maître Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

25-333 Il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter l’ordre du jour suivant :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
3. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DES BARRAGES DU LAC CLAUDE ET DU LAC DENIS
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE
-
- 3. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DES BARRAGES DU LAC CLAUDE ET DU LAC DENIS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d’appel d’offres public le 5 juin 2025 pour la réfection des barrages du Lac Claude et du Lac Denis;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions en date du 17 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l’entreprise Cité Construction TM inc., le résultat des offres reçues étant indiqué ci-dessous :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS REÇUES (TAXES INCLUSES)

ENTREPRISES	COÛT TOTAL (TAXES INCLUSES)	CONFORMITÉ
Cité Construction TM inc.	2 418 102,46 \$	Conforme
Construction Moka inc.	2 663 297,58 \$	Non-conformité mineure
Pronex Excavation inc.	2 972 368,14 \$	Conforme
Constructions Seni inc.	4 796 800,69 \$	Non-conformité majeure
Construction G-NESIS inc.	5 538 688,37 \$	Conforme

CONSIDÉRANT l’analyse et les recommandations de la firme Groupe Conseil CHG inc. en date du 18 juillet 2025 et du directeur de l’hygiène du milieu, des d’infrastructures et des travaux publics en date du 22 juillet 2025.

25-334 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

D’octroyer le contrat de réfection des barrages du Lac Claude et du Lac Denis au plus bas soumissionnaire conforme, soit l’entreprise Cité Construction TM inc., tel qu’indiqué ci-dessus.

D’autoriser le directeur de l’hygiène du milieu, des d’infrastructures et des travaux publics et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 10293 est émis pour autoriser cette dépense.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l’assemblée publique à poser des questions.

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

25-335 Que l’ensemble des points prévus à l’ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 17h02.

(signé) Johannie Mongeau

Me Johannie Mongeau
Adjointe à la direction du greffe – volet
juridique

(signé) *Raymond Rougeau*

Raymond Rougeau
Maire